



Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du mardi 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vianne s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Madame **Laurence BENLLOCH**, Maire, à la suite de la convocation du 29 avril 2026.

Présents : Mme Laurence BENLLOCH, Mme Isabelle PEREZ, M. Daniel CHAMINADE, Mme Maryline DARIO, M. Daniel FRICARD, Mme Catherine AIME, M. Philippe MARCO, Mme Sylvie LENTIN, M. Patrice VILLARD, Mme Stéphanie CARRERE, Mme Céline GIONNE, M. Michael VAN ROYEN-GORNESS, M. Christophe DELBREL, Mme Mélodie CHAIX.

Procurations : Néant.

Absents : M. Davy DENOUAL.

Assistaient également à la séance : Mme Céline BOUDON/Adjoint Administratif.

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et trente minutes et remercie les membres de l'assemblée pour avoir répondu à cette convocation qui a été affichée conformément à la loi. Après appel nominal des membres du conseil municipal, elle fait constater que le quorum est atteint. La séance peut donc se poursuivre et en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Madame Isabelle PEREZ a été désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 00 – Approbation de la séance du 16 avril 2026
- 01 – Désignation des délégués communaux au sein du conseil d'école
- 02 – Composition de la commission « Appel d'Offres »
- 03 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Proposition de noms en vue de la nomination des membres
- 04 – Désignation des membres dans les commissions d'Albret Communauté
- 05 – Renouvellement des délégués à l'Association du Canal des Deux Mers

00 – Approbation de la séance du 16 avril 2026 –

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.



01 – Désignation des délégués communaux au sein du conseil d'école

N° Ordre : 2026-031

Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Procurations : 0

- « Pour » : 14

Votants : 14

- « Contre » : 0

Abstentions : 0

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles D 411-1 du Code de l'Education Nationale,

Considérant que dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur de l'école, président
- Deux élus :
 - Le maire ou son représentant
 - Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ;
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation
- Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Considérant le renouvellement du conseil municipal, il convient également de désigner les nouveaux représentants de la commune au sein du conseil d'école de Vianne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité

➤ **DE DÉSIGNER** pour siéger au conseil d'école de Vianne :

- Mme Laurence BENLLOCH, Maire
- Mme Céline GIONNE, conseillère municipale



02 – Composition de la commission « Appel d’offres »

N° Ordre : 2026-032

Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Procurations : 0

- « Pour » : 14

Votants : 14

- « Contre » : 0

Abstentions : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu’il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d’appel d’offres,

Considérant que la Commission Appel d’Offres (CAO) est composée, pour une commune de moins de 3500 habitants, du maire ou de son représentant et de trois membres du conseil municipal,

Considérant que les membres de la commission sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Considérant que la commission est présidée par le maire,

Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l’ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (article L2121-21 du CGCT).

Considérant le dépôt d’une liste unique de candidats,

Sont candidats au poste de titulaire :

- Monsieur Daniel CHAMINADE,
- Madame Isabelle PEREZ,
- Monsieur Christophe DELBREL

Sont candidats au poste de suppléant :

- Madame Maryline DARIO,
- Madame Stéphanie CARRERE,
- Monsieur Patrice VILLARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE à l’unanimité

➤ **DE DÉSIGNER** les membres de la Commission Appel d’offres suivants :

- Président : Mme Laurence BENLLOCH, Maire
- Membres Titulaires : Daniel CHAMINADE, Isabelle PEREZ et Christophe DELBREL
- Membres Suppléants : Maryline DARIO, Stéphanie CARRERE et Patrice VILLARD.



03 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Proposition de noms en vue de la nomination des membres

N° Ordre : 2026-033

Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Procurations : 0

- « Pour » : 14

Votants : 14

- « Contre » : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général des impôts constitue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat de conseiller municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles et impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions demandées.

La nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité

➤ **DE DRESSER** une liste de 24 noms dans les conditions énumérées à l'article 1650 du Code général des impôts :

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Mme	PEREZ	Isabelle	11/04/1966	12 lotissement Daniel Bacqué 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	CHAMINADE	Daniel	18/01/1960	3 chemin de Latrappe 47230 VIANNE	Taxe foncière
Mme	DARIO	Maryline	27/09/1962	14 lotissement Daniel Bacqué 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	FRICARD	Daniel	20/09/1954	1 avenue Villalonga 47230 VIANNE	Taxe foncière
Mme	AIME	Catherine	10/07/1950	60 avenue Georges Clémenceau 47600 NÉRAC	Taxe foncière
M.	MARCO	Philippe	01/11/1963	6 chemin du Calhivet 47230 VIANNE	Taxe foncière

M.	VILLARD	Patrice	14/09/1973	22 route de Buzet 47230 VIANNE	Taxe foncière
Mme	CARRERE	Stéphanie	30/04/1974	42 rue Walter Zorzer 47230 VIANNE	Taxe foncière
Mme	GIONNE	Céline	03/08/1978	14 rue Joliot Curie 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	VAN ROYEN-GORNESS	Michael	21/03/1979	7 rue Milou Tonin 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	DENOUAL	Davy	20/02/1980	25 route de Montgaillard 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	DELBREL	Christophe	21/12/1988	3 route du Libre 47230 VIANNE	Taxe foncière
Mme	CHAIX	Mélodie	25/01/1991	25 chemin de Latrappe 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	VERONI	Michel	24/07/1952	10 route de Montgaillard 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	MERCADIÉ	Daniel	17/10/1958	18 route du Buzet 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	TEYSSIER	Jean-Luc	17/11/1969	13 rue des Bains 47230 LAVARDAC	Taxe foncière
M.	LEYRE	Michel	29/10/1953	4 route de Feugarolles 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	GIURIATO	Adrien	12/05/1992	350 route de Buzet 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	POZZOLI	Eric	25/06/1970	3 chemin des Vignerons 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	DURAND	Jean-François	18/05/1944	11 route de Feugarolles 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	SCIERS	Christian	01/05/1960	5 impasse du Lavoir 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	GIURIATO	Jean-Paul	08/06/1958	350 route de Buzet 47230 VIANNE	Taxe foncière
M.	VAN GESTEL	Vincent	07/12/1995	1 rue Joliot Curie 47230 VIANNE	Taxe Foncière
Mme	DIDIER	Sophie	27/10/1951	1 route des Vignes 47230 VIANNE	Taxe Foncière

04 – Désignation des membres dans les commissions d'Albret Communauté

N° Ordre : 2026-034

Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Procurations : 0

Votants : 14

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 14

- « Pour » : 14

- « Contre » : 0



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Présidents d'Albret Communauté en date du 22 avril 2026,

Vu la délibération d'Albret Communauté n° DE-047-2026 du 22 avril 2026, relative à la création des commissions et à leur composition,

Madame le Maire informe l'Assemblée que les commissions d'Albret Communauté seront animées par les Vice-Présidents. Elles n'ont pas de pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents sans qu'un quorum de présence soit exigé.

Il est précisé que la Communauté de communes intervient uniquement dans les domaines pour lesquels elle a compétence. Les commissions engagent de nouvelles réflexions, travaillent en amont du Conseil et proposent des orientations.

Composition des commissions :

Madame le Maire expose que le nombre de membres composant les commissions est fixé par le Conseil Communautaire comme suit :

- Le Président est président de droit de chaque commission
- Un Vice-Président,
- Chaque commune de moins de 1000 habitants pourra être représentée par 1 délégué,
- Chaque commune de 1000 habitants et plus pourra être représentée par 2 délégués ; avec représentation possible des oppositions communales,
- Le délégué pourra être un Conseiller Communautaire ou un Conseiller Municipal.

En cas d'empêchement, le membre d'une commission pourra être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le Maire.

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 2121-21 du CGCT ;

Madame le Maire rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Les commissions de la Communauté de Communes sont réparties par thématique selon le tableau ci-dessous :

N°	THEMATIQUE	EXEMPLES DE DOSSIERS EXAMINES
1	VOIRIE PATRIMOINE	Suivi de la programmation annuelle des travaux. Organisation du service. Programmation des investissements. Gestion du patrimoine : Ludo Parc, MSP, bâtiments ...



2	FINANCES	Suivi des finances de la Communauté de Communes, tant en investissement qu'en fonctionnement (recettes et dépenses). Proposition des taux pour les différentes taxes. Préparation du CFU (ROB...). ...
3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Aménagement et gestion de zones d'activité Suivi de la zone @grinove Réseau numérique Procédures contractuelles (Leader, CTU, ...) Gestion des ports et halte AIDE (Aide à l'Investissement et au Développement des Entreprises) ...
4	ENVIRONNEMENT	Gestion des milieux aquatiques : Auvignons, Osse, Gélise, Baise Suivi Natura 2000 ...
5	ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES	Administration générale Tenue des assemblées Subvention aux associations Suivi des contentieux Suivi des marchés publics Veille juridique Organisation et fonctionnement des services Organisation des moyens humains Suivi des ressources humaines et gestion des effectifs Gestion des instances paritaires ...
6	TOURISME	Suivi de l'activité de l'EPIC Dossiers sur la politique de développement touristique Prêt de la Maison Aunac Activité Ludo-Parc ...

7	SANTE	Suivi et gestion de la Maison de santé pluridisciplinaire de l'Albret Suivi du Contrat Local de Santé Réflexion sur l'accès aux soins et l'offre de premier recours (création/financement de maisons de santé, centres de santé, dispositifs mobiles, participation aux contrats locaux de santé), Réflexion sur la prévention et promotion de la santé, en lien avec l'ARS et les acteurs locaux. Travaux relatifs à la définition de l'intérêt communautaire en matière de santé avant présentation dans les instances de décision ...
8	ENFANCE - JEUNESSE & Ecole de musique et de danse (EMD)	<u>Enfance-jeunesse :</u> Appui et réalisation aux projets intercommunaux en faveur de la jeunesse. Suivi du fonctionnement des différentes structures : - ALSH du territoire (fixe et itinérant) - Structures Multi accueil et micro-crèche <u>Ecole de musique et de danse</u> Suivi du fonctionnement du service (personnel, tarifs...) Suivi des projets pédagogiques - Validation des calendriers des manifestations ...
9	URBANISME	Planification, comité SCOT Instruction du droit des sols Suivi PLUI Dossier Labellisation Pays d'Art et d'Histoire ...
10	DEVELOPPEMENT DURABLE	Transition énergétique (TEPos) Élaboration et suivi du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et tout action y participant, Animation de la démarche territoriale (concertation avec communes, entreprises, associations, habitants), Suivi des indicateurs (consommations, émissions, qualité de l'air) et reporting auprès du conseil communautaire, Réflexion et propositions sur la rénovation énergétique de l'habitat et du parc bâti en lien avec le vice-président à l'Habitat, Conduite et coordination des actions de sensibilisation des habitants, entreprises, agriculteurs, associations à la sobriété énergétique et aux ENR ;



10	DEVELOPPEMENT DURABLE (suite)	Animation de réseaux d'acteurs (clubs énergie, forums, ateliers) à l'échelle intercommunale ; ...
11	ACTION SOCIALE	Aide à l'insertion professionnelle Interventions dans les domaines de l'emploi et de la formation Espace labellisé France Services Mission locale Forums Soutien à la vie locale ...
12	HABITAT	Réflexion sur la stratégie en matière d'habitat Participation aux dispositifs contractuels en lien avec l'habitat (ORT : opération de revitalisation de territoire, PIG : programme d'intérêt général, OPAH RU...) ...
13	MOBILITE	Développement des mobilités actives et partagées Etude et mise en place de mode de transport (dont TAD) Suivi de la voie verte Forums ...

Ceci exposé,

Après appel de candidatures, Madame le Maire fait procéder aux désignations correspondantes.

Considérant l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité

- **DE NE PAS PROCÉDER** par un vote à bulletin secret,
- **DE DÉSIGNER** les membres dans les commissions selon le détail ci-dessous :

N°	THEMATIQUE	Délégués - (Nom Prénom)
1	VOIRIE / PATRIMOINE	CHAMINADE Daniel
2	FINANCES	PEREZ Isabelle
3	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	CHAIX Mélodie
4	ENVIRONNEMENT	FRICARD Daniel
5	ADMINISTRATION GENERALE / RESSOURCES HUMAINES	PEREZ Isabelle
6	TOURISME	AIME Catherine
7	THEMATIQUE SANTE	CARRERE Stéphanie
8	ENFANCE - JEUNESSE & Ecole de musique et de danse (EMD)	GIONNE Céline
9	URBANISME	CHAMINADE Daniel
10	DEVELOPPEMENT DURABLE	VAN ROYEN-GORNESS Michael
11	ACTION SOCIALE	DARIO Maryline
12	HABITAT	BENLLOCH Laurence
13	MOBILITE	DELBREL Christophe

Madame le Maire : Albret Communauté, il y a 13 commissions. Il y a une réunion a peu près tous les trimestres et suivant les sujets à aborder. Les réunions seront à Albret Communauté à Nérac, le soir à 19h00.

Si vous ne pouvez pas assister à une réunion, vous demandez à quelqu'un d'y aller. Théoriquement c'est au maire d'y aller. Mais vous pouvez désigner un membre de la commission communale dont vous faites parti pour vous représenter. Dans ce cas, il faut prévenir Albret Communauté que vous ne pouvez assister à la réunion mais que vous serez représenté par « telle personne » et mettre en copie du mail Mme le Maire.

Michael VAN ROYEN-GORNESS : comment cela va se passer ces commissions ?

Madame le Maire : un compte rendu de la réunion est envoyé par mail. Un classeur est en place. Il contiendra une copie de ces comptes-rendus par commissions intercommunales et sera accessible à tous les conseillers. A chaque réunion mensuelle, une retranscription sera faite par le délégué présent aux réunions.

Michael VAN ROYEN-GORNESS : je veux dire par rapport à ces inscriptions, je suppose on reçoit un mail ?

Madame le Maire : oui, on reçoit une convocation 15 jours avant la réunion.

Catherine AIME : c'est un peu comme Stela, c'est le même principe. On répond présent – absent – mais il vaut mieux répondre présent ; il faut y aller.

Mélodie CHAIX : c'est quoi au juste la commission ou je suis positionnée ?

Madame le Maire : commission développement économique

- Aménagement et gestion des zones d'activité
- Suivi de la zone @grinove
- Réseau numérique
- Procédures contractuelles (Leader, CTU, ...)
- Gestion des ports de halte
- AIDE (aide à l'investissement et au développement des entreprises)

Mélodie CHAIX : ce n'est pas forcément ma compétence première mais c'est intéressant. Il y a des votes ?

Madame le Maire : non, c'est juste un échange de discussion et on donne un avis consultatif comme pour les commissions communales.

Toutes les informations concernant chaque thématique est disponible sur le site d'Albret Communauté. Vous pourrez y trouver des informations.



05 – Désignation des membres dans les commissions d'Albret Communauté

N° Ordre : 2026-035

Rapporteur : Mme le Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Procurations : 0

- « Pour » : 14

Votants : 14

- « Contre » : 0

Abstentions : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Vianne adhère à l'Association des Communes du Canal des Deux Mers,

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'à la suite des dernières élections municipales, il convient de procéder au renouvellement des délégués représentant la commune au sein de cette association.

A savoir, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Madame le Maire propose :

- Monsieur Daniel FRICARD, délégué titulaire
- Monsieur Michael VAN ROYEN-GORNESS, délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité

➤ **DE DÉSIGNER** comme délégués à l'Association du Canal des Deux Mers :

- Monsieur Daniel FRICARD, délégué titulaire
- Monsieur Michael VAN ROYEN-GORNESS, délégué suppléant

Michael VAN ROYEN-GORNESS : cela consiste en quoi ?

Madame le Maire : c'est pour les rivières, la Baïse, la Gélise, toutes les petites rivières, les ponts...

Catherine AIME : les rives, les berges, les haltes

Madame le Maire : il y aura 2 réunions consécutives puis une réunion par an.

Questions et informations diverses

SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne

Isabelle PEREZ : jeudi 7 mai, il y a les élections du Comité Syndical du SIVU Chenil Départemental de Caubeyres (la fourrière). C'est là où tous les gens récupèrent les animaux errants des communes.

Hier j'ai eu une réunion à Albret Communauté par rapport à cela et aux anciens membres du Comité Syndical pour pouvoir faire un tableau car les nouveaux élus étaient désignés d'office titulaires. Et il faut des titulaires et des suppléants.



Jeudi matin, à St laurent, auront lieu ces élections.

Après, il va falloir travailler main dans la main avec le SIVU. Il y a des petits problèmes au niveau du SIVU qui ont été rapportés hier. C'est souvent le personnel qui gère et prend des décisions.

Il y a 33 communes dans l'Albret et 60 délégués.

A l'époque, il y avait des groupes de travail avec les élus qui faisaient remonter les informations. Mais quand ils arrivaient aux réunions, ils n'avaient plus leur mot à dire parce que tout avait déjà été décidé à l'avance.

Albret Communauté intervient maintenant pour soutenir les communes et il y aura une réunion 4 fois par an.

Madame le Maire : il faut savoir qu'Albret Communauté n'a pas la compétence. Ils interviennent là parce qu'il y a un problème au sein du SIVU et que toutes les communes de l'Albret cotisent au SIVU. Ils essaient d'interférer pour qu'il y ai un électrochoc.

Christophe DELBREL : il n'y a pas un directeur ?

Isabelle PEREZ : si, mais le personnel est contre la Directrice parce que lorsqu'elle dit quelque chose qui ne convient pas, le personnel se met en maladie.

Mélodie CHAIX : ils sont combien ?

Isabelle PEREZ : ils sont 11 ou 12.

Michael VAN ROYEN-GORNESS : d'où vient le problème : des employés ? de la direction ?

Isabelle PEREZ : un peu tout.

Du fait que chaque commune verse une cotisation (pour Vianne : 1664,30€/an).

Ils nous ont dit d'éviter de porter des chats sauvages car personne ne peut acheter des chats errants.

Ils sensibilisent les communes à la stérilisation et à relâcher ces chats sur leur territoire, à l'achat de lecteurs de puce.

La Fondation 30 millions d'amis cette année est gratuite dont il faut qu'on demande.

La réglementation dit qu'au bout de 2 mois le devenir des animaux errants est l'euthanasie.

La fourrière est un accueil temporaire.

La mairie peut mettre une amende aux propriétaires.

Madame le Maire : le but c'est de l'envoyer en fourrière

Mélodie CHAIX : on n'appelle pas le propriétaire directement ?

Madame le Maire : ils sont obligés de payer pour le récupérer lorsque les animaux ne sont pas pucés. Lorsqu'ils sont pucés on appelle directement le propriétaire.

Mélodie CHAIX : lorsqu'ils sont pucés et qu'on les récupère par exemple 10 fois dans la semaine, le maire peut donner une amende ?

Madame le Maire : oui

Mélodie CHAIX : pour responsabiliser les gens

Madame le Maire : il y a le problème aussi du chien qui est pucé, qui a été donné mais que le propriétaire n'a pas fait le changement. Cela peut arriver aussi. Cela nous est arrivé 2 ou 3 fois, on a réussi à remonter. Mais c'est souvent le soir ou le week-end.

LA PROCHAINE REUNION AURA LIEU COURANT JUIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h00**

Les délibérations prises ce jour portent les numéros **2026-031 à 2026_035.**

Isabelle PEREZ,

Secrétaire de séance



Le Maire,

Laurence BENLOCH